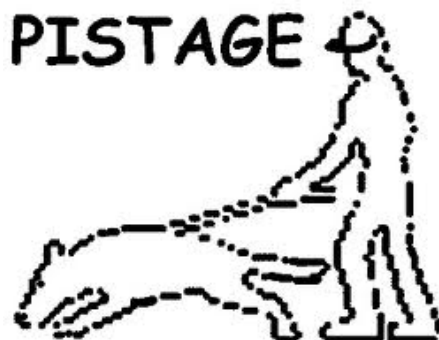


OBEISSANCE



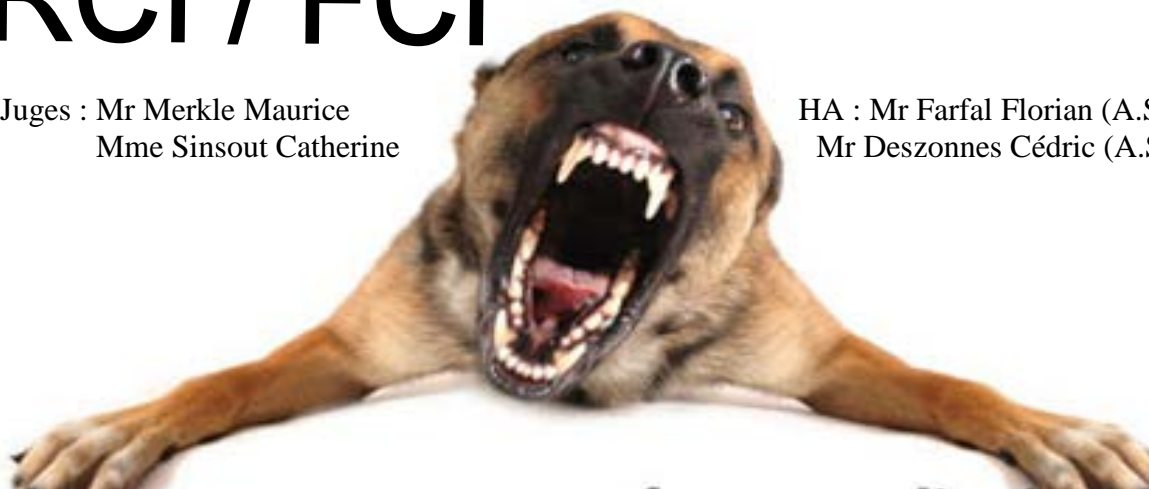
PISTAGE



Championnat Régional RCI / FCI

Juges : Mr Merkle Maurice
Mme Sinsout Catherine

HA : Mr Farfal Florian (A.S.F.C)
Mr Deszannes Cédric (A.S.F.C)



31480 BRIGNEMONT
(à coté du stade de rugby)

26 & 27 MAI 2018



DEFENSE





Brignemont, le 15 Mars 2018

Club d'utilisation affilié à la Société Canine de la
Haute Garonne
Sous le n° HA 1592
N° d'assurance 3C0001279/0257

A.S.F.C

RD1, lieu dit Capots
31480 BRIGNEMONT
Tél : 05 61 85 89 71 / 06 30 91 27 69

Madame, Monsieur,

L'ASFC organise sur son terrain à Brignemont le Championnat Régional Haute Garonne de R.C.I/.F.C.I. Les 26 et 27 Mai 2018

JUGES

Monsieur Maurice MERKLE et Madame Catherine SINSOUT

HOMMES ASSISTANTS

*Monsieur Florian FARFAL A.S.F.C.
Monsieur Cédric DESBONNES A.S.F.C*

PISTAGE

*Monsieur Guillaume PUECH Madame Amelie C.C
VALLEE DU TARN*

Le prix des engagements est de 17 € Les CSAU : 20 €

Sandwicherie et Buvette sur place a partir de 8h30

Repas: 13 €

Pour faciliter la gestion et la prévision des approvisionnements, nous vous demandons de procéder de votre inscription à la réservation des repas.

Pour la boisson, no problème

La feuille d'engagement est à retourner à Mme Pierrette MAURY – 13 RD1 Lieu dit Capots – 31480 BRIGNEMONT accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de l'ASFC.

Vous espérant nombreux à notre concours, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations cynophiles les plus amicales.

La Présidente



ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT REGIONAL PYRENEES GASCOGNE LES 26 ET 27 MAI 2018

Coller l'étiquette et joindre deux avec leur support

Téléphone du propriétaire _____

N° C.T. (si pas inscrit sur licence) _____

Régionale _____

Nom du conducteur (si différent du propriétaire) _____ tél. _____
adresse : _____

CSAU		Certificat		RCI 1		RCI 2		RCI 3	
				FCI 1		FCI 2		FCI 3	

Le concurrent soussigné, dégage spécialement et entièrement la société organisatrice de toutes responsabilités du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à son chien ou occasionnés par lui;

Il s'engage à respecter les règlements en vigueur de la S.C.C.

Il est demandé pour tous les chiens venant d'un département infecté par la rage et ceux de 2ème catégorie un certificat de vaccination antirabique précisant qu'elle a été effectuée plus de 15 jours et moins d'un an depuis la deuxième injection s'il s'agissait d'une primo vaccination ou depuis l'injection de rappel.

Nombre de Repas Vendredi soir Samedi midi Samedi soir Dimanche midi

Engagement :

Repas :

TOTAL =

(CB à l'ordre de ASFC)

CLOTURE DES ENGAGEMENTS LE 11 MAI 2018

Tout concurrent est civilement responsable des accidents matériels et corporels qui pourraient être causés par son chien

Le Concurrent

Le président du Club